



**FLASH INFO – 8 août 2024**

\*\*\*

**Publication du bilan annuel 2023  
du dispositif des certificats d'économies d'énergie**

---

La direction générale de l'énergie et du climat a publié ce jour le bilan annuel du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour l'année 2023. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dispositif-certificats-deconomies-denergie#bilans-de-la-quatrieme-periode-2018-2021-et-cinquieme-periode-2022-2023-0>

Celui-ci vient compléter le bilan de la quatrième période ainsi que le bilan de l'année 2022, première année de la cinquième période, également disponibles sur le site du ministère.

Ce rapport annuel présente les évolutions apportées au dispositif en 2023 ainsi que les principaux chiffres et résultats de l'année écoulée (dépôts, délivrances, bonifications, etc.). En 2023 et dans les prochaines années, des moyens supplémentaires sont et seront mis en œuvre pour augmenter les contrôles et lutter contre la fraude afin de garantir la robustesse du dispositif et la confiance de tous les acteurs.